



ATELIER DE FORMATION DES JOURNALISTES ET BLOGGUEURS SUR LA COMMUNICATION ET SON IMPACT EN PERIODE ELECTORALE

CHARTRE POUR LA PERIODE ELECTORALE

Préambule

Nous, journalistes et blogueurs sur la communication et son impact en période électorale réunis du 1^{er} juin au 12 juin 2020 en atelier de formation organisé par la Konrad Adenauer Stiftung (KAS) et son partenaire le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH) avec le cofinancement de l'Union Européenne, dans le cadre du projet « **La paix par moi !** » ; de façon libre, consciencieuse et citoyenne :

Saluons cette initiative citoyenne des organisateurs qui visent à renforcer nos capacités dans l'exercice de notre métier et à accompagner la paix et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire ;

Reconnaissons la fragilité et la sensibilité de l'atmosphère électorale en Côte d'Ivoire et de l'impact de nos communications sur celle-ci ;

Déclarons par ce communiqué :

I. Sur le respect des hommes de médias du code de déontologie de la presse

Nous nous encourageons mutuellement :

- A exercer le métier avec compétence et le respect des règles d'éthique et déontologiques ;
- A ne diffuser aucun élément tendancieux et susceptible de créer le trouble et de contrarier la paix et la cohésion sociale si fragiles ;
- A ne publier que des articles vérifiés, vérifiables et de sources crédibles, avant, pendant et après les élections ;
- Rester solidaires de nos confrères victimes de répression et d'abus de pouvoir de tous genres en période électorale ;
- ~~A travailler à engager des sources existantes et vérifiées dans nos publications ;~~



Cofinancé par l'Union européenne





II. Sur Notre Devoir d'informer le peuple et notre attitude d'impartialité devant le traitement des candidats en période électorale

- Nous exhortons les candidats et candidates des différentes élections à éviter toute hostilité à l'encontre des journalistes et hommes de média ;
- Nous exhortons les candidates et candidats à privilégier les besoins des populations dans leurs différents discours de campagne ;
- Nous exhortons les candidats à tenir un langage responsable sur les possibilités de paix, de démocratie, réconciliation et prendre toutes les mesures adéquates permettant une bonne campagne en période électorale ;
- Nous nous engageons au respect des règles concernant la couverture de la campagne ; la défense de la liberté d'expression en période électorale suivant les principes fondamentaux prescrits par les lois ivoiriennes et les codes en vigueur notamment en reconnaissant à tous les partis ou candidats le droit d'accès direct à nos canaux sur une base équitable et non discriminatoire ;
- Nous nous donnons le devoir d'informer de manière impartiale le peuple de Côte d'Ivoire pendant cette phase électorale et au-delà pour le maintien de la paix et la cohésion sociale.

III. Sur Notre Devoir d'informer le peuple et notre attitude d'impartialité devant les candidats

- Nous exhortons les candidats et candidates des différentes élections à éviter toute hostilité à l'encontre des journalistes et hommes de média ;
- Nous exhortons les candidates et candidats à tenir des discours de paix et à privilégier les besoins des populations en particulier des jeunes et des femmes dans leurs différents discours de campagne ;





- Nous nous engageons au respect des règles concernant la couverture de la campagne ; la défense de la liberté d'expression en période électorale suivant les principes fondamentaux prescrits par les lois ivoiriennes et les codes en vigueur notamment en reconnaissant à tous les partis ou candidats le droit d'accès direct à nos canaux sur une base équitable et non discriminatoire ;
- Nous nous donnons le devoir d'informer de manière impartiale le peuple de Côte d'Ivoire pendant cette phase électorale et au-delà pour le maintien de la paix et la cohésion sociale ;

IV. Sur notre volonté d'accompagner les institutions électorales pour un scrutin crédible et accepté de tous pour la paix en Côte d'Ivoire

Pour une organisation réussie des élections, nous nous engageons :

- Au respect du code électoral pendant la phase électorale ;
- A donner des informations de sources officielles pouvant permettre aux électeurs de comprendre le processus de vote allant des phases d'enrôlement à l'exercice de leur droit de vote et aux différents mécanismes de recours ;

V. Sur notre volonté d'accompagner les institutions électorales pour un scrutin crédible et accepté de tous pour la paix en Côte d'Ivoire

Pour une organisation réussie des élections, nous nous engageons :

- Au respect du code électoral pendant la phase électorale ;
- A donner des informations de sources officielles pouvant permettre aux électeurs de comprendre le processus de vote allant des phases d'enrôlement à l'exercice de leur droit de vote et aux différents mécanismes de recours.

VI. Sur notre accompagnement dans les enjeux impliquant les jeunes et les femmes

A donner aux jeunes et aux femmes des informations crédibles et utiles à même de les impliquer davantage dans le dialogue politique et la cohésion sociale



Cofinancé par l'Union européenne





- A servir de relai d'éducation citoyenne aux jeunes et aux femmes à travers nos publications pour un renforcement de la paix et la cohésion sociale

VII. **Sur les actions des autorités politiques et institutions de gestion et de contrôle de la communication et de la presse en Côte d'Ivoire nous demandons de :**

- Renforcer les dispositifs visant l'exercice des libertés d'opinions et d'expression en période électorale ;
- Renforcer les mesures liées à la sécurité des journalistes en période électorale et enquêter sur toutes les menaces et attaques visant les médias et les journalistes ;
- De veiller à l'exercice du droit qu'ont les médias de ne pas être tenus pour juridiquement responsables des propos contraires à la loi proférée au travers de leurs canaux de diffusion en direct par des candidats pendant la campagne électorale ;
- Continuer de garantir de façon sincère le droit à l'information de tous les citoyens ;
- Préserver par tous les moyens la liberté de la presse ;
- Renoncer à l'emprisonnement des journalistes ;
- Faire tout pour que les journalistes de presse privée comme publique assurent leur rôle d'information du citoyen ;
- Aux forces de l'ordre et de sécurité de respecter et d'avoir une attitude responsable envers des journalistes ;
- De ne retenir aucune information utile pour le journaliste ;
- De doter la presse publique des moyens nécessaires pour faire face à leurs missions ;
- Aux responsables d'organes privés de faciliter la mission en période électorale de leurs journalistes par des moyens conséquents ;





VIII. Nous souhaitons:

- Le renforcement des mesures liées à la protection des hommes de médias en période électorale ;
- Le renforcement et le respect de la loi portant sur la liberté de la presse ;
- Le respect de la loi portant sur la liberté de presse ;
- Une bonne collaboration entre les institutions en charge des élections et les journalistes cooptés pour couvrir la période électorale ;
- L'organisation de formation dans cet même ordre à l'intention des différents responsables de media (Presse en ligne, imprimée, TV et Radios) ;

Fait à Abidjan, le 12 Juin 2020
Les participants



Cofinancé par l'Union européenne

